AVIS D'ELECTION.

Sous la nouvelle Constitution pour Quelconque de la Sixième Cour de District.

EN vertu d'un writ d'élection émané du 6e d'avril 1853, à moi, à moi adressé par Hon Excellence P. O. Hébert, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs de la ville de la Nouvelle-Orléans sont par le présent notifiés qu'un élection sera tenue pour Greffier de la Quelque Cour de District, pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, le Samedi, le LUNDI 18 juin courant (lundi étant le jour de la mi-août).

Les stations seront ouvertes depuis 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. aux premier, deuxième et troisième districts de la ville, et sera présidée par des Commissaires nommés par le Conseil des Administrateurs de la ville de la Nlle-Orléans, et par le Commissaire de la ville de la Nlle-Orléans, et par le Commissaire de la ville de la Nlle-Orléans, et par le Commissaire